

I. indiquer la langue dans laquelle vous postulez: (une seule possibilité)

Anglais
Français

II. Identification du type de candidature choisi: (une seule possibilité)

1. Nous postulons en tant qu'organisation "non-niche".
2. Nous postulons en tant qu'organisation active dans un domaine technique très spécifique («niche»)

Une organisation «niche» est définie à l'article 186 des Règles d'Application du Règlement Financier et se réfère à une organisation qui fournit des activités d'appui et de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un programme ou d'une action. Dans le contexte de l'aide humanitaire, il s'agit par exemple d'établissement de cartes, le déminage, télécommunications, transports. L'évaluation ne retiendra que les capacités acquises par l'entité juridique candidate elle-même.

III. Formulaire d'identification

Nom, adresse, etc.

IV. Phase de présélection:

Veillez répondre aux questions suivantes. Veuillez noter qu'un résultat négatif à la phase de présélection entraînera automatiquement le rejet de la candidature.

Base légale

Article 7.1 (a) et 7.2 (c) du
Règlement du Conseil (CE) N°

Questions de présélection

1. L'organisation est-elle enregistrée dans un État membre de l'Union Européenne depuis au moins trois ans selon la législation en vigueur dans cet État membre, dans l'Espace Economique Européen (EEE), ou a été

<p>1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</p>	<p>reconnue dans un État membre de l'UE au titre de la convention du Conseil de l'Europe n° 124 du 24 avril 1986 (Convention n° 124)? Oui/non</p> <p>[instructions: Pour de plus amples informations sur ladite Convention, veuillez consulter le site internet du Conseil de l'Europe: http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=124&CM=8&DF=2/19/2008&CL=FRE</p>
<p>Article 7.1 (a) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</p>	<p>2. L'organisation est-elle formellement considérée comme une organisation autonome sans but lucratif dans le pays où elle est légalement enregistrée? Oui/non</p>
<p>Article 7.1 (b) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</p>	<p>3. L'organisation dispose-t-elle d'un siège principal (c'est-à-dire le centre effectif de décision pour toutes les actions qui pourraient être financées par la Commission) situé dans un État membre de l'UE, dans un Etat de l'EEE, dans un État membre de l'UE au titre de la Convention n° 124, dans les pays tiers bénéficiaires de l'aide humanitaire de l'Union Européenne, ou exceptionnellement dans un pays tiers donateur? Oui/non</p> <p>[instructions: Même si, à titre exceptionnel, le centre effectif de prise de décision de l'organisation se trouve dans un pays tiers, cela ne la dispense pas de se conformer aux exigences concernant le pays d'enregistrement. Article 1 du Règlement d'Aide Humanitaire: «L'aide humanitaire de la Communauté comporte des actions non discriminatoires d'assistance, de secours et de protection en faveur des populations des pays tiers, notamment les populations les plus vulnérables et en priorité celles des pays en développement, victimes de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, tels que les guerres et les conflits, ou de situations et circonstances exceptionnelles comparables à des calamités naturelles ou causées par l'homme, et ceci durant le temps nécessaire pour faire face aux besoins humanitaires résultant de ces différentes situations.» Pour toute information sur la localisation des actions financées par la DG ECHO, consulter la section «l'aide humanitaire en cours» sur http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm]</p>
<p>Articles 106, 107 et 131 du Règlement financier [Regulation (EU, Euratom) No 966/2012 of the European parliament and of</p>	<p>4. Pourriez-vous confirmer que l'organisation n'entre dans aucune des situations d'exclusion énumérées aux articles 106 et 107 du Règlement Financier? Oui/non</p>

<p><i>the Council of 25 October 2012 on the financial rules applicable to the general budget of the Union (Official Journal L 176 of 27/6/2013)]</i></p>	<p>[instructions: Règlement Financier: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=oj:l:2012:298:0001:0096:fr:pdf. Toute référence à la législation de l'UE doit être comprise comme une référence à la version la plus récente applicable de l'acte législatif, telle que publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Si la candidature est positive, le candidat devra fournir une déclaration signée qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion énumérées aux articles 106 et 107 du Règlement Financier. Le modèle de déclaration sera fourni par la DG ECHO au candidat lors de l'envoi du CCP pour signature. Les situations visées au points a à f ci-dessous font référence à l'entité légale, et les situations visées aux paragraphes b, e, g et h ci-après aux personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de cette même entité légale (couvrant les administrateurs, membres de la direction ou de contrôle, et les cas où une personne physique détient la majorité des parts):</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;</i> b) <i>a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;</i> c) <i>a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale;</i> d) <i>n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où [il][elle] est établi[e] ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;</i> e) <i>a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union;</i> f) <i>fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu[e] coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces renseignements, ou pour avoir été déclaré[e] en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget de l'Union.</i>
--	---

	<p>g) <i>se trouve en situation de conflit d'intérêts par rapport au Contrat cadre de Partenariat (CCP); un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs;</i></p> <p>h) <i>a consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, ou se propose de consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à la signature de la Convention- cadre de partenariat.]</i></p>
<p><i>Article 7.2 (a) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996) et le Contrat cadre de partenariat</i></p>	<p>5. L'organisation accepte-t-elle de contribuer à la visibilité des opérations humanitaires financées par l'UE en apportant son soutien à l'attention des bénéficiaires et des citoyens européens, tant que cela ne porte pas préjudice à son mandat ou à la sécurité de son personnel? Oui/non</p>
<p><i>Article 7.2 (a) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</i></p>	<p>6. L'organisation emploie-t-elle au moins trois personnes (en équivalent temps plein)? Oui/non</p> <p>[seulement organisations non-niche]</p>
<p><i>Article 7.2 (a) et (b) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 Concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996) et le Contrat cadre de partenariat</i></p>	<p>7. L'organisation accepte-t-elle de se conformer aux principes et aux procédures applicables à la passation de marchés passés dans le cadre d'actions d'aide humanitaire financées par l'Union Européenne? Oui/non</p> <p>[instruction: Site web DG ECHO - l'Annex III au CCP]</p>
<p><i>Art. 196.3 des Règles d'Application du Règlement Financier [Regulation (EU,</i></p>	<p>8. L'organisation a-t-elle des comptes statutaires annuels pour les deux derniers exercices financiers certifiés par un contrôleur des comptes externe agréé conformément à la législation nationale applicable, et préparés conformément à la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les</p>

<p><i>Euratom) No 966/2012 of the European parliament and of the Council of 25 October 2012 on the financial rules applicable to the general budget of the Union (Official Journal L 176 of 27/6/2013)] et Article 7.2 (a) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</i></p>	<p>contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, et en annexe XXII de l'Accord sur l'Espace Economique Européen? Oui/non</p> <p>[Instructions: La directive 2006/43/CE à laquelle la question fait référence n'est pas directement applicable aux ONG. L'exigence requise de l'ONG candidate est que les comptes statutaires annuels des deux dernières années financières soient certifiés par un auditeur externe agréé conformément à la directive 2006/43/CE et à la législation nationale adoptée sur cette base.</p> <p>Toute référence à la législation de l'UE doit être comprise comme se rapportant à la version la plus récente de l'acte législatif concerné. Ainsi, la directive 2006/43/CE a, à ce jour, été modifiée par les directives 2008/30/CE, 2013/34/UE et 2014/56/UE.</p> <p>La certification de l'audit correspond à un contrôle légal (audit complet). Les comptes annuels statutaires certifiés sont généralement composés d'un compte de résultat, d'un bilan, de l'opinion d'un contrôleur des comptes externe agréé et les notes aux comptes. Quand la législation nationale d'application le requière, l'audit sera certifié en tenant dûment compte des normes internationales d'audit ("International Standards on Auditing" - ISAs) et des exposés méthodologiques en matière d'audit international ("International Auditing Practice Statements" - IAPS) fixés sous les auspices de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), qui présentent les exigences fondamentales auxquelles les auditeurs doivent se conformer.]</p>
<p><i>Article 7.2 (a) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</i></p>	<p>9. L'organisation présente-t-elle des fonds propres positifs non restreints dans les derniers comptes statutaires annuels? Oui/non</p> <p>[instructions: Les fonds propres non restreints sont des ressources propres et permanentes de l'organisation. Les fonds propres non restreints peuvent fournir une protection pour la continuité de ses activités et donner le temps à l'organisation de s'adapter à l'évolution de sa situation financière. Les fonds propres à indiquer ne comprennent pas les fonds restreints pour les projets ni les subventions accordées par les pouvoirs publics pour investissement ni les provisions.]</p>
<p><i>Article 7.2 (c) du Règlement du</i></p>	<p>10. Etant donné que les partenaires de la DG ECHO sont totalement responsables de toutes les activités</p>

<p><i>Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</i></p>	<p>entreprises par ses partenaires de mise en œuvre dans le cadre des actions et doivent garantir une supervision et un contrôle effectifs de toutes les actions, pouvez-vous confirmer que votre organisation a une expérience opérationnelle autonome dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'actions humanitaires? Oui/non</p>
<p><i>Article 7.2 (c) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996)</i></p>	<p>11. L'organisation a-t-elle une expérience opérationnelle dans le domaine de l'aide humanitaire au cours des trois dernières années, telle que définie dans le Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (RAH), et est-ce que les projets d'aide humanitaire mis en œuvre ces trois dernières années s'élèvent à un montant minimal de 200 000 euros en moyenne annuelle? Oui/non</p> <p>[instructions: Pour en savoir plus sur le RAH, veuillez vous reporter au lien suivant: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1996R1257:20090420:FR:PDF]</p>
<p><i>Préambule, Article 7.2 (g) du Règlement du Conseil (CE) N° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (JO L 163 du 2/7/1996) et le Contrat cadre de partenariat</i></p>	<p>12. L'organisation souscrit-elle aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tels que décrit dans le Consensus Européen sur l'aide humanitaire? Oui/non</p> <p>[instructions: Texte du Consensus Européen sur l'aide humanitaire http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm]</p>
<p><i>Article 126 du Règlement Financier et article 180 des Règles d'Application du Règlement Financier [Regulation (EU, Euratom) No 966/2012 of the European parliament and of the Council of 25 October 2012 on the financial rules applicable to the general budget of the Union (Official Journal L 176 of</i></p>	<p>13. L'organisation accepte-t-elle de donner à la Commission, à l'OLAF et à la Cour des Comptes l'accès aux informations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, ainsi que la possibilité de procéder à des contrôles et à des enquêtes, y compris sur place? Oui/non</p> <p>[instructions: Base Légale: L'article 12 du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996 et article 126 du Règlement Financier et article 180 RAP).]</p>

27/6/2013)]	
-------------	--

V. questionnaire détaillé		
Critères & base juridique	Critères de référence	Questions, documents à fournir et critères d'évaluation
1. Critères d'éligibilité		
Statut juridique & siège - Être constituées en organisation autonome sans but lucratif dans un État membre de l'Union Européenne selon la législation en vigueur dans cet État membre [article 7.1 (a), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20	<i>La non-conformité aux critères d'éligibilité entraînera un rejet de la demande de candidature</i> - Les candidats doivent être enregistrés dans un État Membre de l'UE (paramètre objectif) - Sur la base de l'accord EEE, les ONG enregistrées en Islande, au Liechtenstein et en Norvège sont mis sur	- Copie de l'acte d'enregistrement auprès des autorités nationales dans sa langue originale (registre public, publication officielle ou tout autre type de procédure, ainsi que d'une traduction en anglais ou en français si la langue originale n'est pas l'anglais ou le français): <input type="text"/> Browse... Upload - Statuts ou règlement intérieur dans sa langue d'origine, ainsi qu'une traduction en anglais ou en français (si la langue originale n'est pas l'anglais ou le français): <input type="text"/> Browse... Upload [SI LE PAYS D'ENREGISTREMENT NE SE TROUVE PAS DANS UN

<p>juin 1996 concernant l'aide humanitaire (<i>Journal Officiel L 163 du 2/7/1996</i>)</p> <p>- Le siège principal se trouve dans un État membre de l'UE, dans les pays tiers bénéficiaires de l'aide de l'Union Européenne ou dans un autre pays tiers donateur [article 7.1 (b), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (<i>Journal Officiel L 163 du 2/7/1996</i>)]</p> <p><i>Statut juridique & siège</i></p>	<p>un pied d'égalité avec les ONG enregistrées dans l'UE aux fins de l'article 7.1, du règlement (du Conseil CE) no 1257/96 du 20 juin 1996</p> <p>- les ONG suisses et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine sont également éligibles si leur personnalité juridique est reconnue dans un des Etats Membres de l'Union Européenne, qui est un Etat partie à la Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales adoptée par le Conseil de l'Europe le 24 avril 1986 (Convention 124)</p> <p>- Le candidat devrait être formellement déclaré comme tel dans le ou les pays où il est légalement enregistré et dans lesquels il est présent (paramètre objectif)</p> <p>- Le siège principal est situé dans un</p>	<p>ÉTAT MEMBRE DE L'UE OU DE L'EEE —] la preuve de la reconnaissance de la personnalité juridique dans l'un des Etats Membres de l'Union Européenne au titre de la Convention 124 est nécessaire ainsi qu'une traduction en anglais ou en français (si la langue originale n'est pas l'anglais ou le français):</p> <p><input type="text"/> <input type="button" value="Browse..."/> <input type="button" value="Upload"/></p>
--	---	---

	<p>État membre, dans les pays tiers bénéficiaires de l'aide de l'UE, ou dans un autre pays tiers donateur, conformément à l'article 7.1, du règlement concernant l'aide humanitaire (paramètre objectif)</p> <p>- Les conditions des articles 7.1 a) et 7.1 b) sont cumulatives, les deux conditions doivent donc être réunies.</p>	
2. Critères d'aptitude		
<p>1. Capacités administratives Article 7.2 (a), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996).</p> <p><i>Capacités administratives</i></p>	<p><i>L'Évaluation de la présente section doit entraîner une évaluation globale acceptable («0»)ou positif («+»)</i></p> <p>- Le candidat doit prouver son aptitude à respecter les exigences administratives minimales pour la gestion de actions financés par la DG ECHO (comme par exemple un cadre de contrôle interne approprié). À cette fin, le candidat doit fournir des informations sur son</p>	<p>- Organisation:</p> <p>- 1. Avez-vous un organe de contrôle officiel? [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non (-) <input type="radio"/> Oui (0) <p>- 2. Comment l'organisation assure-t-elle la séparation des tâches entre les services et/ou tâches liées à la gestion financière, les ressources humaines, des projets (opérationnelle) et les marchés publics? [Une seule réponse possible]</p>

organisation, la planification, le personnel, la visibilité, la fraude et la corruption. Les réponses seront notées «-», «0», et «+» (paramètres objectifs). Le résultat final par section sera calculé en additionnant «-», «0», et «+». Si la candidature est retenue, ces réponses seront vérifiées en détails lors d'un audit après le premier projet du candidat, et il sera estimé qu'aucune déclaration frauduleuse ou incorrecte n'a été faite.

- on entend par capacités administratives suffisantes:

1. Capacité de l'organisation à fonctionner et à gérer des fonds, sans risque trop élevé de perturbation dans le cadre des activités de l'organisation, qui pourrait être préjudiciable à la bonne gestion des fonds européens. Il est entendu que ceci exige un minimum de 3 personnes équivalent à un temps plein;

2. Des conditions de travail équitables pour les travailleurs humanitaires, volontaires ou salariés, avec

Only 3000 characters are allowed!

Evaluation par ECHO: ' - ', «0»

- 3. **La direction dispose d'une procédure formelle d'évaluation concernant la structure organisationnelle?** [Une seule réponse possible]

- Aucune procédure formelle dévaluation concernant la structure organisationnelle (-)
- Réévaluation sur une base ad hoc (0)
- Réévaluation formelle régulière (+)

- 4. **L'organisation dispose-t-elle d'une politique formelle d'archivage et de gestion des documents au niveau du siège et sur le terrain?** [Une seule réponse possible]

- Non (-)
- Oui, sur papier (0)
- Oui, sur support informatique (+)

- 5. **L'organisation a-t-elle mis en place des procédures pour garantir la conservation des documents relatifs aux projets sur le terrain dans des régions instables?**

- Non (0)
- Oui (+)

- 6. **L'organisation a-t-elle mis en place des procédures à suivre lorsque la direction estime qu'il est nécessaire de passer outre les contrôles internes?** [Une seule réponse possible]

- Aucune procédure écrite à suivre sur la façon de passer outre des contrôles internes (-)
- Procédures écrites formelles mais aucun registre des exceptions n'est créé (0)

	<p>une attention particulière:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine de la sécurité sur le terrain, • Dans la mesure du possible, à leur développement professionnel et la politique de formation pour le personnel • Procédures pour s'assurer qu'elle mène une politique d'égalité des chances • Procédures de traitement des plaintes du personnel • Des procédures pour réagir aux fautes du personnel • Les évaluations du personnel <p>3. Des dispositions de déontologie appropriées, couvrant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflit d'intérêts • Exploitation et les abus sexuels 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Procédures écrites formelles avec création d'un registre des exceptions (+) <p>- 7. Par le passé, l'organisation a-t-elle mis en œuvre des projets financés par l'Union Européenne? [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Non(0) ○ Oui (+) <p>- 8. Si, au cours des trois dernières années, d'autres bailleurs de fonds institutionnels de l'UE, de l'EEE ou un État partie à la Convention 124 ont procédé à un audit du siège de l'organisation, êtes-vous disposé à en partager les principales conclusions et recommandations. Veuillez télécharger un document y référant:</p> <p>[Une seule réponse possible]</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <input type="text"/> <input type="button" value="Browse..."/> <input type="button" value="Upload"/> </div> <p>Pas d'évaluation par ECHO, mais l'information fournie peut contribuer à une meilleure évaluation globale.</p> <p>- Planification:</p> <p>- 9. L'organisation dispose-t-elle d'un plan stratégique approuvé pour ses activités? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Non(-) passer à la question 11.] ○ Oui (0) [passer à la question 10] <p>- 10. [SI L'ORGANISATION DISPOSE D'UN PLAN STRATÉGIQUE APPROUVÉ POUR SES ACTIVITÉS] Existe-t-il une évaluation écrite sur la manière dont le plan stratégique a été mis en œuvre (par exemple dans le rapport annuel)? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Non(-)
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'enfance • La fraude et la corruption 	<p><input type="checkbox"/> Oui (0)</p> <p>- 11. L'organisation procède-t-elle à une évaluation des risques organisationnels, financiers et opérationnels? [plusieurs réponses possibles]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pas d'évaluation des risques (-) <input type="checkbox"/> Évaluation des risques de l'Organisation (+) <input type="checkbox"/> Évaluation du risque financier (+) <input type="checkbox"/> Evaluation des risques opérationnels (0) <p>- Personnel:</p> <p>- 12. Les contrats de travail du personnel comportent-ils une clause concernant les conflits d'intérêt? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non(-) <input type="radio"/> Oui (0) <p>- 13. L'organisation communique-t-elle avec les membres du personnel par écrit par exemple par l'intermédiaire de l'intranet ou d'un bulletin d'information? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Aucune communication(-) <input type="radio"/> Communication ad hoc (0) <input type="radio"/> Communication régulière (+) <p>- 14. L'organisation a-t-elle signée une déclaration de politique du personnel, une charte du personnel ou un acte équivalent? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non [passer à la question 17.] (-) <input type="radio"/> Oui passer à la question 15. <p>- 15. [SI L'ORGANISATION A SIGNE UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE DU PERSONNEL, UNE CHARTE DU PERSONNEL OU</p>
--	--	---

UN ACTE ÉQUIVALENT] indiquer quelles dispositions sont incluses dans celle-ci: plusieurs réponses possibles

- Procédures internes garantissant l'égalité des chances (+)
- Procédures écrites en cas de réclamation du personnel; (+)
- Une politique de formation du personnel (+)
- Procédures de traitement des fautes graves; (+)
- évaluations et examens du personnel (+)
- Conditions de travail équitables pour les travailleurs humanitaires (+)

- 16. [SI L'ORGANISATION A SIGNE UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE DU PERSONNEL, UNE CHARTE DU PERSONNEL OU UN ACTE ÉQUIVALENT] télécharger en anglais ou en français, la déclaration de politique du personnel, la charte du personnel ou l'acte équivalent:

- 17. L'organisation dispose-t-elle d'un code de conduite ou d'un acte équivalent couvrant l'éthique pour le personnel? Une seule réponse possible]

- Non (-) [passer à la question 20] (-)
- Oui [passer à la question 18]

- 18. [SI L'ORGANISATION A UN CODE DE CONDUITE OU D'UN ACTE ÉQUIVALENT COUVRANT L'ÉTHIQUE POUR LE PERSONNEL] indiquer quelles dispositions sont incluses dans celle-ci concernant: plusieurs réponses possibles

- L'exploitation et les abus sexuels (+)
- La protection de l'enfance (+)

- 19. [SI L'ORGANISATION A UN CODE DE CONDUITE OU D'UN ACTE ÉQUIVALENT COUVRANT L'ÉTHIQUE POUR LE

PERSONNEL] Veuillez télécharger en anglais ou en français, le code de conduite ou de l'acte équivalent, couvrant l'éthique pour le personnel:

- 20. **L'organisation a souscrit au code de bonne pratique "People in Aid" pour la gestion et le soutien de son personnel?** [Une seule réponse possible]

- Non(0)
- Oui (+)

- 21. **Afin de garantir la sécurité pour le personnel sur le terrain et pour le personnel du siège en visite sur le terrain, l'organisation:** [plusieurs réponses possibles]

- A contracté une assurance pour la santé et/ou le rapatriement pour couvrir le personnel sur le terrain (0)
- A contracté une assurance pour la santé et/ou le rapatriement pour couvrir le personnel du siège en mission sur le terrain (0)
- Dispose des plans d'évacuation d'urgence du personnel en cas de troubles civils ou militaires dans les zones du projet (0)

- 22. **L'organisation a-t-elle mis en place des évaluations sur la sécurité et des protocoles (plans de sécurité et procédures opérationnelles standards) pour protéger le personnel dans des zones dangereuses?** [Une seule réponse possible]

- Non (-)
- Oui (0)

- 23. **Le personnel de l'organisation a-t-il suivi une formation quant aux mesures de sécurité, notamment par le biais de la formation "Hostile Environment Security Training - HEST"?** Une seule réponse possible]

- Non(-)

- Oui (0)

- 24 **Pouvez-vous décrire brièvement votre architecture de sécurité (siège, terrain)?**

-

Only 3000 characters are allowed!

Evaluation par ECHO: « - », «0», «+»

- 25. **Expliquer quelles actions sont entreprises par l'organisation afin d'éviter toute perte des informations/connaissances due à la rotation du personnel:**

Only 3000 characters are allowed!

Evaluation par ECHO: ' — ' , «0», «+»

La fraude et la corruption

- 26. **L'organisation dispose-t-elle d'une politique de prévention de la fraude et de la corruption, incluant une politique en matière de signalements des dysfonctionnements de l'organisation?**

Une seule réponse possible]

- Aucune politique (-)
- La politique concerne le personnel (0)
- La politique concerne le personnel, les consultants et les partenaires locaux (+)

- 27 **[SI UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE**

LA CORRUPTION INCLUANT LA DÉNONCIATION DES DYSFONCTIONNEMENTS EST DISPONIBLE] ces politiques sont-elles une simple déclaration de non-tolérance ou comprennent-elles des recommandations et des mesures plus formelles que les individus devraient suivre lorsqu'ils sont confrontés à ces questions? Une seule réponse possible]

- Uniquement une déclaration de non-tolérance (0)
- Procédures formelles et directives (+)

- Documents d'appui complémentaires sur la capacité administrative:

- 28. Liste mise à jour en anglais ou en français des membres du conseil d'administration en précisant leur nom et référence aux tâches assignées: Pas d'évaluation par ECHO

- 29. Organigramme actualisé en anglais ou en français pour le siège, indiquant le nombre total d'employés en équivalent temps plein et les noms des dirigeants: [Pas d'évaluation par ECHO]

- 30. Liste mise à jour des antennes en anglais ou en français. [Pas d'évaluation par ECHO]

Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?

Only 3000 characters are allowed!

2. La capacité de gestion financière

Les comptes financiers certifiés et audités des deux derniers exercices financiers (art. à 196.3 RAP et article 7.2 point a), du Règlement (CE) no 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996)].

Capacité de gestion financière [l'article 7, paragraphe 2, point a), du règlement (CE) no 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996)].

La capacité de gestion financière

- Le candidat doit fournir des comptes statutaires des deux derniers exercices financiers certifiés par un contrôleur des comptes externe agréé.

- Les critères de référence suivants seront appliqués (paramètre objectif):

- **Certification par un contrôleur des comptes externe agréé (Q.2./Q.20)**
Si non, pour les 2 derniers comptes certifiés = rejet

- **Type d'opinions délivrées(Q.4./Q.22)**
 - Si opinion avec réserve pour les derniers comptes annuels statutaires certifiés = rejet, sauf explication satisfaisante à la question 5/question 23.
 - Si opinion négative ou déclaration d'abstention en 1 des 2 derniers comptes certifiés = rejet

- **L'étendue de l'audit (Q.6./Q.24)**
 - Si examen limitée d'audit pour les dernières comptes certifiés =

Dernières données financières (y)

Veillez insérer les renseignements sur la dernière période comptable pour laquelle votre organisation a des comptes annuels certifiés.

1. Quelle est la dernière période comptable pour laquelle votre organisation a des comptes annuels statutaires certifiés?

Start date	End date
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Format dd/mm/yyyy

2. Quel est le nom du cabinet d'audit externe agréé qui a audité les comptes?

Only 3000 characters are allowed!

3. Quelle est la date de signature du rapport d'audit pour les comptes certifiés?

Format dd/mm/yyyy

4. Quel type d'opinion a été émis par le contrôleur des comptes externe agréé pour les comptes certifiés?

Lorsque le contrôleur des comptes émet une opinion sans réserve suite à un audit statutaire, il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière de l'organisation, des sources de revenus et de l'utilisation des ressources et qu'ils ont été préparés conformément aux règles et principes comptables applicables.

- Opinion sans réserve (passer à la question 6.)

	<p>rejet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de comptabilité (Q.8/Q.26) <u>Niche - généralistes —</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Si méthode de comptabilité d'exercice en partie double = base ○ Si méthode de comptabilité de caisse en partie double = rejet ○ Si méthode de comptabilité en partie simple = rejet • Fonds propres non restreints (Q.11/Q.29) Si < 0 pour la dernière comptes certifiés = rejet • Produits d'exploitation du dernier comptes certifiés(Q.13/Q.31) Généraliste <ul style="list-style-type: none"> ○ Si > EUR 35 000 000 = au-dessus de la moyenne Si entre [EUR 2 000 000- EUR 34 999 999] = base Si < 2 000 000 = En principe, rejet en dessous de ce seuil Niche <ul style="list-style-type: none"> ○ Si > EUR 10 000 000 = au-dessus de la moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Opinion sans réserve avec observation (s) (passer à la question 5.) ○ Opinion avec réserve (passer à la question 5.) ○ Opinion négative (passer à la question 5.) ○ Déclaration d'abstention (passer à la question 5.) <p>5. Si vous avez répondu "Opinion sans réserve avec observation(s)", "Opinion avec réserve(s)", "Opinion négative" ou "Déclaration d'abstention" à la question précédente, veuillez indiquer la/les observation(s)/raison(s) indiqué(es) dans le rapport d'audit:</p> <div data-bbox="1048 544 1503 660" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: small; color: red;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>6. Quelle est l'étendue de l'audit pour les comptes certifiés?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Audit complet ○ Examen limité <p>7. Quelle est la devise utilisée pour les comptes certifiés? requis</p> <div data-bbox="1048 938 1151 1347" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Select ▾</p> <p>Select</p> <ul style="list-style-type: none"> CHF CZK DKK EUR GBP HUF ISK NOK PLN SEK USD </div>
--	--	--

- Si entre [EUR 300 000- EUR 9 999 999] = base
**Si < 150 000 =
En principe rejet en
dessous de ce seuil**

Rejet si seulement combinée:

- **Produits d'exploitation (Q.13/Q.31)**
Niche - généralistes —
Si < 0 pour les 2 derniers comptes périodes = rejet
- **Ratio de liquidité (calcul basé sur Q.9/Q.27 et Q.11./Q.29 = actifs circulants/dettes à court terme. Dettes à court terme= Fonds restreints pour projets + Passif à court-terme)**
Niche généralistes —
Si 0,95 < pour les 2 derniers comptes périodes = rejet
- **Indépendance financière (calcul basé sur le ratio = Q.11/Q.29 Fonds propres non restreints / total passif)**
Niche généralistes —
Si < 20 % pour les 2 derniers comptes périodes = rejet

8. Quelle est la méthode de comptabilité utilisée pour les comptes certifiés? requis

- Méthode de comptabilité en partie simple
- Méthode de la comptabilité de caisse en partie double
- Méthode de comptabilité d'exercice en partie double

9. BILAN ACTIF: Sur base des comptes certifiés, veuillez remplir le tableau ci-dessous dans la devise mentionnée plus haut. requis

BILAN ACTIF	Montant dans la devise comptabilité
Créances à court-terme	<input type="text"/>
Valeurs disponibles et placements à court-terme	<input type="text"/>
Comptes de régularisation actif	<input type="text"/>
Total actifs circulants (Comptes de régularisation non inclus)	<input type="text"/>
Total actif	<input type="text"/>
Cautionnements et garanties par des tiers	<input type="text"/>

Veillez introduire uniquement de chiffres ronds. Exemple: 569999.58 Devient 570000

10. Dans quelle(s) section(s) de l'ACTIF du BILAN votre organisation enregistre-t-elle les fonds qui doivent être reçus pour les projets? requis

Only 3000 characters are allowed!

11. BILAN PASSIF: Sur base des comptes certifiés, veuillez remplir le tableau ci-dessous dans la devise mentionnée plus haut. requis

BILAN PASSIF	Montant dans la comptabilité
Fonds propres non restreints	<input type="text"/>
Fonds restreints pour projets	<input type="text"/>
Passif à court-terme (autres que les fonds restreints pour projets et régularisations)	<input type="text"/>
Comptes de régularisation passif	<input type="text"/>
Total passif	<input type="text"/>
Cautionnements et garanties par des tiers	<input type="text"/>

Veuillez introduire uniquement de chiffres ronds. Exemple: 569999.58 Devient 570000

12. Dans quelle(s) section(s) du PASSIF du BILAN votre organisation enregistre-t-elle les fonds dédiés aux projets (restreints par les donateurs ou par votre organisation) qui n'ont pas encore dépensés? requis

Only 3000 characters are allowed!

13. COMPTE DE RESULTAT: Sur base des comptes certifiés, veuillez remplir le tableau ci-dessous dans la devise mentionnée plus haut. requis

COMPTE DE RESULTAT	Montant dans la devise comptabilité
Produits d'exploitation	<input type="text"/>
Frais généraux et administratifs	<input type="text"/>
Résultat d'exploitation (Produits d'exploitation - Charges d'exploitation)	<input type="text"/>
Résultat net non restreint (Total des produits - Total des charges)	<input type="text"/>

Veuillez introduire uniquement de chiffres ronds. Exemple: 569999.58
Devient 570000

14. Sur base des comptes certifiés, veuillez indiquer le pourcentage des

produits d'exploitation provenant de la Commission européenne dans son ensemble. **requis**

Veillez introduire uniquement de chiffres ronds. Exemple: 69.47 Devient 69. Ne pas ajouter de symbole «%» à la fin.

15. Veuillez télécharger la traduction en anglais ou en français du bilan ET du compte de résultat certifiés correspondant à la période comptable. **requis**

16. Veuillez télécharger l'opinion d'audit signée par le contrôleur des comptes externe agréé correspondant à la période comptable. **[requis]**

L'opinion signée à télécharger ne doit pas être traduite.

17. Veuillez télécharger la traduction en anglais ou en français de l'opinion qui a été fournie signée à la question précédente. **[requis]** *La traduction de l'opinion du contrôleur des comptes externe agréé à télécharger ici ne doit pas être forcément signée.*

18. Veuillez télécharger le rapport entier d'audit dans la langue de vos comptes, correspondant à la période comptable et signé par un contrôleur des comptes externe agréé. **[requis]** *Chaque rapport entier d'audit doit être composé d'un bilan et d'un compte de résultat, de l'opinion du contrôleur des comptes externe agréé et de notes aux comptes. Les notes aux comptes sont des notes qui sont annexées aux comptes de l'organisation et qui ont comme but de compléter et/ou commenter les différentes rubriques du bilan et du compte de résultats ainsi que d'expliquer en détail les variations d'un exercice comptable à l'autre. Les notes aux comptes*

expliquent également les méthodes comptables d'évaluation de l'organisation. Si nécessaire pour son analyse, il se peut que la DG ECHO demande des traductions de parties des notes aux comptes.

Souhaitez-vous partager vos observations?

Only 3000 characters are allowed!

Texte de l'avant-dernières données financières (y-1)

Dans cette section «texte de l'avant-dernières données financières (y-1)», veuillez insérer les informations correspondant à l'exercice comptable précédent celui indiqué sous «dernières données financières (y)».

19. Quelle est l'avant-dernière période comptable pour laquelle votre organisation a des comptes annuels statutaires certifiés?

Start date	End date
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Format dd/mm/yyyy

Questions 20-37 identiques à la section "dernières données financières" (y).

<p>3. Capacité logistique & technique [l'article 7.2(b), du règlement (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 du Conseil concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996)]</p> <p><i>Capacité logistique & technique</i></p>	<p><i>Le résultat de l'évaluation de la présente section doit entraîner une évaluation globale acceptable («0») ou positif (« + »)</i></p> <p>Lors de l'évaluation de la capacité technique et logistique du candidat et dans l'intérêt de la qualité, l'efficacité et la responsabilité des actions d'aide humanitaire financés par l'UE, les aspects suivants seront pris en considération (les paramètres tant objectifs que subjectifs.):</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action humanitaire doit respecter un ensemble de normes et principes reconnus sur le plan international (Consensus Européen sur l'aide humanitaire point 40). - Données qualitatives et indicateurs de performance, les critères coût-efficacité (Consensus Européen sur l'aide humanitaire point 44) - Les mesures concernant la responsabilité comportent donc les éléments suivants: 	<p>- 1. L'organisation respecte-t-elle les standards minimum de l'intervention humanitaire "Sphere"? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Non [passer à la question 2.] ○ Oui (+) [passer à la question 3.] <p>- 2. [SI L'ORGANISATION NE RESPECTE PAS LES STANDARDS SPHÈRE] Veuillez en indiquer les raisons:</p> <div data-bbox="1137 485 1648 612" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; text-align: center;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: ' — ' , «0», «+»</p> <p>- 3. Expliquer quelles normes de qualité (autres que les standards Sphère) sont utilisées par l'organisation?</p> <div data-bbox="1137 762 1648 890" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; text-align: center;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: «0», «+»</p> <p>- 4. L'organisation a recours à la gestion du cycle de projet (GCP) lors de la conception de ses actions? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Non [passer à la question 5.] ○ Oui (+) [passer à la Question 6.] <p>- 5. [SI L'ORGANISATION N'UTILISE PAS L'APPROCHE GCP] veuillez en indiquer les raisons et expliquer la démarche suivie:</p> <div data-bbox="1137 1257 1648 1385" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; text-align: center;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div>
---	---	---

	<p>contrôle financier des opérations humanitaires et établissement de rapports, évaluation des résultats et de l'efficacité, analyse des coûts et de l'impact des différentes options d'intervention, démarche de qualité, transparence, approches de l'aide axées sur la participation, et communication. (Consensus Européen sur l'aide humanitaire point 46)</p> <p>- Pour accroître l'efficacité de l'aide humanitaire, procéder régulièrement à des évaluations et de tirer les enseignements des réponses apportées à des crises données. (Consensus Européen sur l'aide humanitaire point 47)</p> <p>Les procédures de passation des marchés de l'organisation seront évalués en conformité avec les principes et les procédures applicables aux contrats de passation des marchés dans le cadre</p>	<p>Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 6. Expliquer quand et comment l'évaluation des besoins pour les projets est effectuée:</p> <div data-bbox="1048 336 1552 464" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; margin: 0;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 7. Expliquer comment les projets sont identifiés et sélectionnés:</p> <div data-bbox="1048 576 1552 703" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; margin: 0;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 8. Expliquer si un plan de projet existe et comment les progrès sont signalés du terrain au siège et vice-versa:</p> <div data-bbox="1048 874 1552 1002" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: 8px; color: red; margin: 0;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 9. L'organisation dispose-t-elle d'une procédure pour comparer les différentes versions des propositions de projets/actions en amont et en aval, et les compare-t-elle avec la réalité lors de la finalisation du projet? [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non(-) <input type="radio"/> Oui(0) <p>- 10. Expliquer si l'organisation contrôle la distribution des</p>
--	---	--

d'actions d'aide humanitaire financé par l'Union Européenne

Une recommandation d'un autre donateur fournie par le candidat. sera examinée lors de l'évaluation

marchandises et si les besoins des bénéficiaires ont été satisfaits

Only 3000 characters are allowed!

Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»

- 11. Expliquer si vous procédez à des évaluations régulières des actions et comment les recommandations faisant suite aux évaluations sont mises en œuvre:

Only 3000 characters are allowed!

Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»

- 12. Un des projets de l'organisation dans le domaine de l'aide humanitaire a-t-il été évalué ou vérifié au cours des trois dernières années par un donateur institutionnel de l'UE, de l'EEE ou d'un État au titre de la convention 124?

- Non(0) [passer à la question 14.]
- Oui (+) [passer à la question 13.]

- 13. [SI UN DES PROJETS DE L'ORGANISATION DANS LE DOMAINE DE L'AIDE HUMANITAIRE ÉTÉ ÉVALUÉ OU VÉRIFIÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES PAR UN DONATEUR INSTITUTIONNEL DE L'UE, DE L'EEE OU D'UN ÉTAT AU TITRE DE LA CONVENTION 124] l'organisation est-elle prête à fournir ce(s) rapport(s) à la demande de la DG ECHO? [Une seule réponse possible]

- Non(0)
- Oui (+)

- 14. Voulez-vous soumettre une lettre de recommandation de la part d'un autre donneur établi dans un Etat de l'UE, de l'EEE ou dans un Etat partie de la Convention 124?

- Non [passer à la question 16.]
- Oui [passer à la question 15.]

- 15. [Si vous voulez soumettre une lettre de recommandation de la part d'un autre donneur établi dans un Etat de l'UE, de l'EEE ou dans un Etat partie de la Convention 124] Veuillez télécharger le document:

Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»

16. Veuillez télécharger le procédures de passation de marchés de l'organisation en anglais ou en français:

Evaluation par ECHO: ' — ' , «0», «+»

Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?

Only 3000 characters are allowed!

<p>4. Expérience & résultats <i>Expérience dans le domaine de l'aide humanitaire & résultats des actions précédentes mises en œuvre par l'organisation concernée, et notamment celles financés par l'UE. Article 7.2 (c) (d) du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996). L'article 7.2(d), du Règlement (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 du Conseil concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996).</i></p> <p><i>Expérience & résultats</i></p>	<p><i>L'évaluation de la présente section aura pour objet de vérifier si l'organisation a un minimum d'expérience opérationnelle requise pour être un partenaire d'ECHO</i></p> <p>- Le candidat doit avoir travaillé dans le domaine de l'aide humanitaire au cours des trois dernières années. (paramètre objectif)</p> <p>- Montant moyen des projets à financer des projets d'aide humanitaire pour chacun des trois dernières années (paramètre objectif)</p> <p><u>Généraliste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si > EUR 1 000 000 = + • Si entre [EUR 300 000- EUR 999 999] = 0 • Si < EUR 200 000 = <p>En principe rejet en dessous de ce seuil</p> <p><u>Niche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si > EUR 1 000 000 = + • Si entre [EUR 15 000- EUR 999 999] = 0 • Si < EUR 15 000 = 	<p>- 1. Sur la base des deux périodes comptables mentionnés à la section financière, ainsi que l'antépénultième période comptable (non incluse dans la section de capacité de gestion financière), indiquer dans le tableau ci-dessous le pourcentage et le montant estimés des charges d'exploitation utilisés pour des actions d'aide humanitaire telles que définies aux articles 1er, 2 et 4 du règlement du Conseil (CE) no 1257/96 concernant l'aide humanitaire:</p> <table border="1" data-bbox="1048 488 1912 900"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Produits d'exploitation total</th> <th>Pourcentage utilisé pour les opérations humanitaires</th> <th>Montant utilisé pour des actions à caractère humanitaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Date de debut</td> <td>Date de fin</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>- 2. Énumérez vos projets d'aide humanitaire en anglais ou en français au cours des trois dernières années, en mentionnant l'intitulé du projet, le pays de l'action, la durée, l'objectif principal, principaux résultats, le budget total, la ou les source(s) de financement, si vous avez agi comme chef de file ou comme partenaire de mise en œuvre, nom des partenaires de mise en œuvre ou du (des) partenaire(s), et s'il s'agit d'un projet financé par ECHO (si travaux comme partenaire de mise en œuvre): [Ouvrir un modèle vierge.] <input type="text"/> <input type="button" value="Browse..."/> <input type="button" value="Upload"/></p> <p>- 3. Télécharger les rapports d'activité annuels en anglais ou en français pour les trois dernières années, correspondant aux deux périodes</p>			Produits d'exploitation total	Pourcentage utilisé pour les opérations humanitaires	Montant utilisé pour des actions à caractère humanitaire	Date de debut	Date de fin													
		Produits d'exploitation total	Pourcentage utilisé pour les opérations humanitaires	Montant utilisé pour des actions à caractère humanitaire																		
Date de debut	Date de fin																					

En principe rejet en dessous de ce seuil

- Les rapports d'activité relatifs aux trois dernières années et une liste de projets seront utilisés par la DG ECHO afin d'évaluer si l'organisation a l'expérience requise. (paramètre objectifs et subjectifs)

- Une expérience en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre des actions financés par la DG ECHO sera considérée comme une valeur ajoutée dans l'évaluation globale (paramètre subjectif)

- Les informations sur les secteurs d'intervention seront prises en considération afin d'évaluer l'expertise opérationnelle et technique du candidat (paramètre subjectif)

comptables mentionnés dans la section capacité de gestion financière , ainsi que l'antépénultième période comptable (mentionnée plus haut mais non demandée dans la section capacité de gestion financière). Si une traduction en anglais ou en français du rapport d'activité n'est pas disponible, veuillez télécharger un bref résumé en anglais ou en français des principales activités et actions d'aide humanitaire.

- 4. Sur base de la dernière période comptable mentionnée à la section financière, veuillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant le pourcentage estimé des charges d'exploitation dépensé dans chaque secteur d'intervention (pour toutes les actions, humanitaires ou non)::

	% produits d'exploitation consacrés à des fins d'aide humanitaire	% produits d'exploitation consacré à des autres fins que d'aide humanitaire.
Aide alimentaire, sécurité alimentaire à court terme et un soutien aux moyens de subsistance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Eau, assainissement et promotion de l'hygiène	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Santé	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nutrition	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Abris et matériel non alimentaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>

		Réduction des risques de catastrophe/préparation aux catastrophes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Protection	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Protection de l'enfance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Genre	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Coordination (coordination en cas de crise humanitaire, sensibilisation du public et information, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Soutien aux opérations spéciales (Logistique, sécurité, renforcement des capacités, infrastructure de secours, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Les actions de lutte contre les mines	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Autres: <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Instruction: Veuillez introduire uniquement de chiffres arrondis. Exemple: 69.47 Devient 69. Ne pas ajouter un symbole «%» à la fin.				
5. Si vous avez répondu "Autres" à la question précédente, veuillez				

		<p>indiquer ces autres secteurs d'intervention:</p> <div data-bbox="1048 229 1552 355" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: small; color: red;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?</p> <div data-bbox="1048 491 1552 617" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: small; color: red;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div>
<p>5. Participation au système de coordination <i>Disposition à participer, en cas de besoin, au système de coordination établi dans le cadre d'une action humanitaire. L'article 7.2(e), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996).</i></p> <p><i>Participation au système de coordination</i></p>	<p><i>L'évaluation de la présente section doit se traduire par une évaluation globale acceptable («0») ou positif («+»)</i></p> <p>- La disposition à participer, en cas de besoin, au système de coordination internationale est une exigence essentielle. Point 70 du Consensus Européen sur l'aide humanitaire: «il convient, afin d'améliorer les actions mondiales menées en réponse aux crises humanitaires, d'accorder une attention toute particulière aux efforts visant à améliorer la cohérence et la coordination des interventions des divers acteurs, ainsi qu'à définir avec précision les</p>	<p>1. L'organisation participe au système de coordination internationale mis en place pour les opérations humanitaires? Non(0) [passer à la question 2] Oui(+) [pas lieu de répondre à la question 2.]</p> <p>- 2. [SI L'ORGANISATION NE PARTICIPE PAS AU SYSTÈME DE COORDINATION INTERNATIONALE MIS EN PLACE POUR LES OPÉRATIONS HUMANITAIRES] Expliquer la raison:</p> <div data-bbox="1048 954 1552 1080" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: small; color: red;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p style="text-align: center;">Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?</p> <div data-bbox="1048 1254 1552 1380" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: small; color: red;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div>

	<p>priorités et à déterminer clairement les lacunes à combler, en appliquant l'approche de responsabilité sectorielle («cluster approach») et en renforçant le système du coordonnateur humanitaire. L'UE soutient pleinement ces efforts et rappelle qu'ils devraient concerner l'ensemble des acteurs humanitaires et contribuer à améliorer la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin sur le terrain». (paramètre objectif)</p>	
<p>6. Agences locales & Communautés <i>Capacité et disposition à coopérer avec les acteurs humanitaires et les populations locales dans les pays tiers concernés. L'article 7.2(f), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996).</i></p>	<p><i>L'évaluation de la présente section doit se traduire par une évaluation globale acceptable («0») ou positif («+»)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La disposition à travailler avec des partenaires de mise en œuvre, le cas échéant, sera pris en compte dans l'évaluation qualitative de la capacité opérationnelle du candidat (paramètre subjectif) - Le candidat doit garantir une approche participative avec les populations locales aux différents stades des programmes d'assistance, notamment dans des 	<p>- Partenaires de mise en œuvre</p> <p>- 1. Votre organisation travaille-t-elle avec des partenaires de mise en œuvre? Non [pas lieu de répondre à la question 2-6.] Oui [passer aux questions 2 à 6.]</p> <p>- 2. [SI VOTRE ORGANISATION TRAVAILLE AVEC DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE] Avez-vous un accord écrit formel (contrat ou protocole d'accord) avec les partenaires de mise en œuvre?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non(-) <input type="radio"/> Oui, mais il n'inclut pas le respect des règles des donateurs(-) <input type="radio"/> Oui et il comprend le respect des règles des donateurs (0) <p>- 3. [SI VOTRE ORGANISATION TRAVAILLE AVEC DES</p>

<p>Agences locales & Communautés</p>	<p>crises de longue durée. (Consensus Européen sur l'aide humanitaire point 44) (les deux paramètres tant objectifs que subjectifs)</p>	<p>PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE] quand et comment contrôlez-vous le travail des partenaires de mise en œuvre:</p> <div data-bbox="1048 300 1552 427" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: 0.8em; color: red; margin: 0;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p style="text-align: center;">Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 4. [SI VOTRE ORGANISATION TRAVAILLE AVEC DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE] vérifiez-vous les documents financiers des partenaires de mise en œuvre (par exemple, factures)? Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non(-) <input type="radio"/> Oui(0) <p>- 5. [SI VOTRE ORGANISATION TRAVAILLE AVEC DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE] dans quelle mesure l'organisation contrôle les procédures de passation des marchés des partenaires de mise en œuvre?</p> <div data-bbox="1048 946 1552 1074" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: 0.8em; color: red; margin: 0;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p style="text-align: center;">Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>- 6. [SI VOTRE ORGANISATION TRAVAILLE AVEC DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE] télécharger une liste avec les noms des partenaires locaux ou homologues dans les pays d'intervention qui participent à des actions d'aide humanitaire. [pas d'évaluation par ECHO]</p>
--	---	---

	<p>- Bénéficiaires</p> <p>- 7. L'organisation a-t-elle été accréditée par le "Humanitarian Accountability Project–HAP" [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non [passer à la question 8-9] <input type="radio"/> Oui(+) [pas nécessaire de répondre aux questions 8.-9]. <p>- 8. [SI L'ORGANISATION N'A PAS ÉTÉ ACCREDITEE PAR LE HAP] L'organisation implique-t-elle les populations locales dans l'identification des groupes bénéficiaires de l'aide et de la gestion des programmes d'aide? [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non(-) <input type="radio"/> Oui(0) <p>- 9. [SI L'ORGANISATION N'A PAS ÉTÉ ACCREDITEE PAR LE HAP] L'organisation dispose-t-elle d'une procédure de réclamation en faveur des bénéficiaires [Une seule réponse possible]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Pas de procédure de plainte(-) <input type="radio"/> Oui mais informelle(0) <input type="radio"/> Oui et formalisée (+) <p>Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; min-height: 40px;"> <p style="font-size: small; color: red; margin-top: 5px;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div>
--	--

<p>7. Les principes de l'aide humanitaire <i>Le respect des principes humanitaires fondamentaux qui sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, tels que définis par le Consensus Européen sur l'aide humanitaire. Préambule et l'article 7.2(g), du Règlement du Conseil (CE) no 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire (Journal Officiel L 163 du 2/7/1996).</i></p> <p><i>Les principes de l'aide humanitaire</i></p>	<p><i>Évaluation de la présente section doit entraîner une évaluation globale acceptable («0») ou positif («+»)</i></p> <p>- L'organisme candidat doit fournir des garanties suffisantes quant au respect des principes humanitaires fondamentaux qui sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance (paramètres tant objectifs que subjectifs)</p>	<p>- 1. L'organisation adhère-t-elle au Code de conduite pour le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe? Une seule réponse possible]</p> <p>Non [passer à la question 2.] Oui (+) [passer à la question 3.]</p> <p>- 2. [SI L'ORGANISATION N'A PAS ADHERE A UN CODE DE CONDUITE] les principes humanitaires fondamentaux sont-ils écrits dans les procédures internes/code de conduite de l'organisation? Une seule réponse possible]</p> <p>No(-) Oui(0)</p> <p>- 3. Expliquez comment l'organisation garantit et vérifie que les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance sont appliqués de façon adéquate:</p> <div data-bbox="1238 855 1744 983" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: small; color: red; text-align: center;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div> <p>Evaluation par ECHO: «- », «0», «+»</p> <p>Souhaitez-vous ajouter des commentaires à vos réponses pour cette section?</p> <div data-bbox="1048 1158 1554 1279" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p style="font-size: small; color: red; text-align: center;">Only 3000 characters are allowed!</p> </div>
---	---	---

VI. Déclaration

En soumettant la présente candidature [numéro de référence], je certifie que les réponses sont correctes et donnent une image fidèle de l'organisation.

Nom officiel de l'organisation:

Nom du représentant de l'organisation:

Fonction du représentant de l'organisation

Date/lieu:

Signature: